

## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

### Compte rendu de la réunion du 9 décembre 2021

Lieu : visio-conférence

Heure : 9h30

Compte rendu approuvé le : 24/02/2022

#### DOCUMENTS

##### Documents préparatoires transmis préalablement par mail :

- Bilan des avis des expert.e.s délégué.e.s sur les dossiers de dérogation « espèces protégées » ;
- Dossier de demande de dérogation « espèces protégées » : ISDI, Aspremont ;
- Dossier de demande de dérogation « espèces protégées » : parc PV, La Bâtie-Montsaléon ;
- Dossier de demande de dérogation « espèces protégées » : site industrialo-portuaire, Arles ;
- Dossier de création d'APPB : Vidauban ;
- Dossier de création d'APPB : grotte de Truebis, Cuers et Solliès-Toucas ;
- Dossier de création d'APPB : carrière de l'Ourdan, Toulon ;
- Dossier de création d'APPB : Mas du Couvent, Miramas ;
- Auto-saisine : dossier relatif à l'aménagement de la liaison Fos-Salon au sein de la RNR Poitevine-Regarde-Venir ;
- Auto-saisine : dossier relatif à l'étude *Photovoltaïque et biodiversité : exploitation et valorisation de données issues de parc photovoltaïques en France* (I Care & Consult et Biotope, 2020).

##### Documents présentés/diffusés en séance :

- Diaporamas relatifs à chacun des points de l'ordre du jour.

##### Pièces jointes au présent compte-rendu :

- Avis 2021-23 : DÉROGATION – Demande de dérogation à la protection des espèces pour le projet d'installation de stockage de déchets inertes sur la commune d'Aspremont ;
- Avis 2021-24 : DÉROGATION – Demande de dérogation à la protection des espèces pour le projet d'aménagement du site Industrialo-portuaire sur la commune d'Arles ;
- Avis 2021-25 : ESPACES – Projet de création d'un APPB sur la commune de Vidauban ;
- Avis 2021-26 : ESPACES – Projet de création de l'APPB Grotte de la Truebis ;
- Avis 2021-27 : ESPACES – Projet de création de l'APPB Carrière de l'Ourdan ;
- Avis 2021-28 : ESPACES – Projet de création de l'APPB Mas du Couvent ;
- Avis 2021-29 : ESPACE – Motion relative au projet de raccordement autoroutier Istres-Salon et à son impact sur la RNR Poitevine-Regarde-Venir ;
- Avis 2021-30 : STRATÉGIE – Motion relative aux conclusions de l'étude *Photovoltaïque et biodiversité : exploitation et valorisation de données issues de parc photovoltaïques en France* (I Care & Consult et Biotope, 2020) ;
- Avis 2021-31 : DÉROGATION – Demande de dérogation à la protection des espèces pour le projet de parc photovoltaïque sur la commune de La Bâtie-Montsaléon.

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

**RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

**Pour avis :**

- demande de dérogation « espèces protégées » : projet d'installation de stockage de déchets inertes sur la commune d'Aspremont ;
- demande de dérogation « espèces protégées » : projet d'aménagement du site Industrialo-portuaire sur la commune d'Arles ;
- demande de dérogation « espèces protégées » : projet de parc PV sur la commune de La Bâtie-Montsaléon ;
- Projet d'APPB : Commune de Vidauban (83) ;
- Projet d'APPB : Grotte de Truebis, communes de Cuers et Solliès-Toucas (83) ;
- Projet d'APPB : Carrière de l'Ourdan, commune de Toulon (83) ;
- Projet d'APPB : Mas du Couvent, commune de Miramas (13) ;
- Auto-saisine : Motion relative au projet de raccordement autoroutier Istres-Salon et à son impact sur la RNR Poitevine-Regarde-Venir ;
- Auto-saisine : Motion relative aux conclusions de l'étude *Photovoltaïque et biodiversité : exploitation et valorisation de données issues de parc photovoltaïques en France* (I Care & Consult et Biotope, 2020).

**Pour information :**

- Bilan des avis des expert.e.s délégué.e.s sur les dossiers de dérogation « espèces protégées » ;
- Validation des dates des séances plénières 2022 ;
- Actualités régionales et nationales ;
- Stratégie nationale aires protégées – 1ers résultats régionaux.

**PERSONNES PRÉSENTES**

**Membres titulaires du CSRPN :**

- Présent(e)s : 21 (matin) / 19 (après-midi)
- Excusé(e)s : 6 (matin) / 6 (après-midi)
- Mandats : 3 (matin) / 3 (après-midi)

**Le quorum (14) est donc atteint.**

**Expert(e)s associé(e)s du CSRPN :**

- Présents : 0

**Représentant(e)s de l'État et de la Région :**

- État : 2 (hors intervenants)
- Région : 2

**Rapporteurs / invité(e)s :**

- 2 personnes (2 structures).

## 1. Vie du conseil

### 1.1. Validation des dates des séances plénières 2022 du CSRPN

Les dates retenues pour les séances plénières 2022 sont :

- Jeudi 24 février ;
- Jeudi 19 mai ;
- Jeudi 29 septembre ;
- Jeudi 15 décembre.

### 1.2. Rappel sur les indemnités des membres du CSRPN

L'arrêté ministériel du 3 décembre 2020 prévoit des indemnités d'exercice versées aux membres des conseils scientifiques régionaux du patrimoine naturel à hauteur de :

- 50€ par jour ou 25€ par demi-journée pour la présence des membres du conseil aux séances de ce conseil ;
- 150€ pour rapportage : création RNR, plan de gestion RNN, plan de gestion RNR ;
- 15€ pour la remise d'un rapport / avis : dérogation espèces protégées, travaux en RNR et RNN, autorisation de modification de l'état ou l'aspect d'une RNR, introduction d'espèces dans le milieu naturel.

Les avis tacites doivent faire l'objet d'un écrit qui peut prendre la forme d'une mention dans le formulaire d'avis.

Les indemnisations au titre de l'année N seront versées au début de l'année N+1.

### 1.3. Représentations du conseil dans des instances externes

Le CSRPN a été représenté lors de la réunion suivante :

- Comité de pilotage du site Natura 2000 « Trois marais » (Patrick Grillas).

### 1.4. Délégations : avis sur dossier de dérogation à la protection des espèces

Depuis la dernière séance plénière du CSRPN du 16 septembre 2021, les experts délégués ont été consultés sur 7 dossiers relevant d'affaires courantes (dont 2 projets d'aménagement). À cette date, 7 avis ont été rendus (dont 1 défavorable).

Le bilan de l'année 2021 pour les experts délégués est le suivant :

	Nombre de dossiers	Avis Favorables	Avis Défavorables
Dossiers « à caractère scientifique »	26	22	4
Projet d'aménagements relevant d'affaires courantes	12	11	1

## 2. Demande de dérogation « espèces protégées » : projet d'installation de stockage de déchets inertes sur la commune d'Aspremont (05)

Le dossier est rapporté en séance après examen en groupe de travail « espèces et habitats » du 16 novembre.

Le CSRPN étant saisi pour avis, le rappel du contexte, la synthèse des discussions et l'avis du CSRPN sont réunis dans le document annexé au présent compte rendu : **Avis 2021-23 : DÉROGATION – Demande de dérogation à la protection des espèces pour le projet d'installation de stockage de déchets inertes sur la commune d'Aspremont.**

### **3. Demande de dérogation « espèces protégées » : projet d'aménagement du site industrialo-portuaire sur la commune d'Arles (13)**

Le dossier est rapporté en séance après examen en groupe de travail « espèces et habitats » du 16 novembre.

Le CSRPN étant saisi pour avis, le rappel du contexte, la synthèse des discussions et l'avis du CSRPN sont réunis dans le document annexé au présent compte rendu : **Avis 2021-24 : DÉROGATION – Demande de dérogation à la protection des espèces pour le projet d'aménagement du site Industrialo-portuaire sur la commune d'Arles.**

### **4. Demande de dérogation « espèces protégées » : projet de parc photovoltaïque sur la commune de La Bâtie-Monsaléon (05)**

Le dossier est rapporté en séance après examen en groupe de travail « espèces et habitats » du 16 novembre.

Le CSRPN étant saisi pour avis, le rappel du contexte, la synthèse des discussions et l'avis du CSRPN sont réunis dans le document annexé au présent compte rendu : **Avis 2021-31 : DÉROGATION – Demande de dérogation à la protection des espèces pour le projet de parc photovoltaïque sur la commune de La Bâtie-Monsaléon.**

Le vote a été réalisé de façon dématérialisée après la séance.

## **5. Actualités nationales et régionales**

La DREAL présente les actualités régionales et nationales suivantes :

- point d'étape sur les extensions des 3 RNN Sainte-Victoire, Haute-Provence et Coussouls de Crau ;

Synthèse des discussions :

Le CSRPN souligne l'importance de protéger à long terme le territoire de COSSURE par un outil de protection forte, en l'intégrant dans la RNN ou dans un APPB.

- patrimoine géologique : l'inventaire régional se poursuit. La Commission régionale du patrimoine géologique est en cours de renouvellement ;
- actualisation des ZNIEFF : finalisation de l'actualisation des ZNIEFF terrestres (789 ZNIEFF qui recouvrent 56 % de la région). Le travail se poursuit sur la partie marine ;
- point d'étape sur l'élaboration des plans de gestion des 3 RNR Saint-Maurin, Tour du Valat et Gorges du Daluis.

## **6. Stratégie Nationale en faveur des Aires Protégées - déclinaison régionale**

Le dossier est introduit par la DREAL en rappelant les objectifs de la nouvelle stratégie nationale en faveur des aires protégées, la méthodologie et le calendrier de mise en œuvre ainsi que l'historique des premiers travaux.

Le CBN Alpin, en association avec le CBN Méditerranéen et le CEN PACA, poursuit la présentation avec le bilan détaillé du réseau régional des aires protégées :

- bilan taxonomique (données mobilisées, script d'analyse, bilan par groupe taxonomique, carte de diversité, carte des hotspots, liste des espèces sous-représentées...) ;
- bilan écosystémique (liste et carte des grands type de milieux, carte des milieux sous-représentés, carte des zones de bonne naturalité hors réseau...) ;

et les perspectives d'amélioration du réseau (objectifs, méthodes et scénarios). Quelques exemples de scénarios sont présentés :

- « hotspots » : extension orientée vers une meilleure couverture des zones riches en biodiversités pour 10 groupes taxonomiques ;
- « naturalité » : extension orientée vers la couverture des secteurs de bonne naturalité ;
- « lacunes » : extension orientée vers une meilleure représentation des espèces prioritaires et des grands types d'habitats ;

- « multi-objectifs » : combinaison entre plusieurs scénarios (objectifs hotspots, lacunes taxonomiques, lacunes habitats et naturalité).

#### Synthèse des discussions :

Le CSRPN s'interroge sur la place donnée aux parcs nationaux dans cette démarche. La DREAL indique que tous les outils de protection des espaces naturels sont pris en compte et qu'il n'y a pas d'exclusion a priori des parcs nationaux. Pour l'instant, il s'agit d'identifier des secteurs géographiques à forts enjeux environnementaux, la définition des outils les plus adaptés à mettre en place viendra ensuite.

Le CSRPN demande si l'objectif de 5% de protection forte en milieu marin, évoqué lors du congrès de l'IUCN en septembre 2021, est bien l'objectif retenu. Actuellement, le réseau d'aires protégées marines représente 0,5% max selon les différents modes de calcul. La DREAL répond qu'il s'agit d'un objectif fixé au niveau méditerranéen, d'ici 2027. L'ambition est élevée tout comme celui sur la partie terrestre.

Le CSRPN s'interroge sur la contribution de la région PACA à l'atteinte des objectifs nationaux. La DREAL indique que les objectifs nationaux ne pourront pas tous être déclinés de façon identique au niveau des régions / façades, dans la mesure où la richesse du patrimoine naturel est très variable selon les régions. C'est la somme des orientations locales qui contribuera à l'atteinte des objectifs nationaux.

Le CSRPN regrette que le grain de l'analyse menée (maille de 5x5 km) ne permette pas de faire ressortir les habitats ponctuels (ex : mares temporaires) ou linéaires (ex : littoral, bordure des espaces urbanisés avec des espèces à enjeux comme les mares temporaires et la tortue d'Hermann). Ces éléments sont biaisés dans le calcul de la naturalité à la maille 5x5km. Or ces habitats peuvent être particulièrement vulnérables. Le CBN Alpin indique en effet la difficulté de prendre en compte les milieux ponctuels ou linéaires, un travail plus fin nécessiterait plus de données naturalistes, en particulier pour la faune.

Sur la frange littorale, une approche spécifique et poussée, à une échelle spatiale plus fine, avec la réunion d'un groupe d'experts dédié sur cet espace serait pertinente. Les enjeux sont très spécifiques (300 m de part et d'autre de la bande littorale). Le CSRPN demande quelles sont les limites prises en compte au large. La DREAL indique qu'il s'agit de la ZEE.

Par ailleurs, au regard de la taille des mailles relativement large (5x5 km), le CSRPN alerte de la nécessité d'une bonne prise en compte des espèces / habitats lors de la déclinaison locale afin d'identifier un espace à protéger non seulement dans la bonne maille mais aussi sur une zone présentant des milieux naturels ciblés. La DREAL indique que l'objectif est de fournir l'ensemble des données sur les espèces/habitats/enjeux mis en évidence dans l'analyse régionale aux acteurs des territoires pour qu'ils les aient à disposition et qu'ils puissent s'assurer de la cohérence de leurs travaux avec les enjeux ressortis au niveau régional.

Le CSRPN constate que les différents scénarios peuvent se recouvrir dans certains secteurs. Par ailleurs, le travail de recensement des projets de protection (au sein des PNR, des sites N2000, etc) est en cours par la DREAL et sera croisé avec les résultats des analyses pour faire ressortir ces secteurs communs à plusieurs scénarios.

Concernant le choix des scénarios proposés, le CSRPN soulève l'importance de la protection des garrigues calcaires, enjeu qui ne ressort pas dans certains scénarios, hormis celui centré sur les lacunes.

Le CSRPN mentionne quelques corrections à apporter et souligne la pertinence de la démarche, notamment avec le critère de naturalité. Le CSRPN précise que l'outil cartographique Carnat (naturalité) est en train de se structurer, et que des actualisations et des affinages devraient être prévus à l'avenir. L'utilisation de cette cartographie à grande échelle dans une réflexion de conservation constituera un retour d'expérience intéressant pour l'IUCN et Carnat.

## **7. Projet de création d'un APPB sur la commune de Vidauban**

Le dossier est présenté par la DREAL.

Le CSRPN étant saisi pour avis, le rappel du contexte, la synthèse des discussions et l'avis du CSRPN sont réunis dans le document annexé au présent compte rendu : **Avis 2021-25 : ESPACES – Projet de création d'un APPB sur la commune de Vidauban.**

## **8. Projet de création d'un APPB Grotte de la Truebis sur les communes de Cuers et Solliès-Toucas**

Le dossier est présenté par la DREAL.

Le CSRPN étant saisi pour avis, le rappel du contexte, la synthèse des discussions et l'avis du CSRPN sont réunis dans le document annexé au présent compte rendu : **Avis 2021-26 : ESPACES – Projet de création de l'APPB Grotte de la Truebis.**

## **9. Projet de création d'un APPB Carrière de l'Ourdan sur la commune de Toulon**

Le dossier est présenté par la DREAL.

Le CSRPN étant saisi pour avis, le rappel du contexte, la synthèse des discussions et l'avis du CSRPN sont réunis dans le document annexé au présent compte rendu : **Avis 2021-27 : ESPACES – Projet de création de l'APPB Carrière de l'Ourdan.**

## **10. Projet de création d'un APPB Mas du Couvent sur la commune de Miramas**

Le dossier est présenté par la DREAL.

Le CSRPN étant saisi pour avis, le rappel du contexte, la synthèse des discussions et l'avis du CSRPN sont réunis dans le document annexé au présent compte rendu : **Avis 2021-28 : ESPACES – Projet de création de l'APPB Mas du Couvent.**

## **11. Motion relative au projet de raccordement autoroutier Istres-Salon et son impact sur la RNR Poitevine-Regarde-Venir**

Le CSRPN s'est auto-saisi pour avis sur les impacts prévisibles du projet de raccordement autoroutier Istres-Salon sur la réserve naturelle régionale Poitevine-Regarde-Venir.

Le rappel du contexte, la synthèse des discussions et l'avis du CSRPN sont réunis dans le document annexé au présent compte rendu : **Avis 2021-29 : ESPACE – Motion relative au projet de raccordement autoroutier Istres-Salon et son impact sur la RNR Poitevine-Regarde-Venir.**

## **12. Motion relative aux conclusions de l'étude *Photovoltaïque et biodiversité : exploitation et valorisation de données issues de parc photovoltaïques en France* (I Care & Consult et Biotope, 2020)**

Le CSRPN s'est auto-saisi pour avis sur les conclusions de l'étude *Photovoltaïque et biodiversité : exploitation et valorisation de données issues de parc photovoltaïques en France* (I Care & Consult et Biotope, 2020).

Le rappel du contexte, la synthèse des discussions et l'avis du CSRPN sont réunis dans le document annexé au présent compte rendu : **Avis 2021-30 : STRATÉGIE – Motion relative aux conclusions de l'étude *Photovoltaïque et biodiversité : exploitation et valorisation de données issues de parc photovoltaïques en France* (I Care & Consult et Biotope, 2020).**

## **13. Clôture de la séance**

Le président remercie les membres de leur participation et clôture la séance.

**La prochaine réunion est prévue le 24 février**

Le président lève la séance à 16h30.

Secrétaire de séance : DREAL

Président du CSRPN : Gilles CHEYLAN

